

Défendre l'antifascisme signifie : pas d'extradition pour Gino.

Déclaration commune d'auteur·rices, d'artistes, de scientifiques et de personnalités politiques de France, d'Italie, d'Allemagne, des États-Unis et d'autres pays

Partout dans le monde, nous assistons à la montée de l'extrême droite. Des partis autoritaires remportent les élections et accèdent au pouvoir. En février 2023, comme depuis plusieurs années, des néonazis de toute l'Europe s'étaient réunis à Budapest pour commémorer la SS. Les participants défilèrent en uniformes, arborant ouvertement des symboles nazis. Comme chaque année, des antifascistes de plusieurs pays manifestaient contre cet évènement.

À la suite d'accrochages et d'agressions en marge de cette commémoration, une vague de mesures répressives transfrontalières à l'encontre des antifascistes a été déclenchée. Ils sont menacés de peine de prison très lourdes, sans aucune commune mesure avec les faits reprochés. Gino est notamment accusé d'avoir infligé à des néonazis des blessures ayant entraîné moins de huit jours d'incapacité de travail, mais il risque vingt-quatre ans de prison. Ce décalage entre l'infraction présumée et la peine encourue doit nous alarmer.

Gino a trouvé refuge en France il y a près de deux ans. En 2025, la Cour d'appel de Paris a décidé de ne pas remettre Gino à la Hongrie, estimant qu'il n'existait pas de garanties suffisantes pour un procès équitable et évoquant la possibilité d'éventuelles violations de la Convention européenne des droits de l'Homme. La cour faisait également part de ses réserves concernant les conditions de détention dans les prisons hongroises.

Mais aussitôt après ce refus, par une coïncidence extraordinaire, l'Allemagne a émis son propre mandat d'arrêt européen, indiquant ainsi clairement sa collaboration avec la Hongrie. La Cour d'appel de Paris a brusquement décidé, contrairement à sa précédente décision de 2025, que Gino devait être remis à l'Allemagne. Ce changement de cap a de quoi surprendre. Les avocats de Gino se sont alors pourvus en Cassation ; la décision sera rendue le 30 septembre.

Or, si c'est désormais la justice allemande qui le réclame, l'enquête a été effectuée par la police de Viktor Orban. La Cour d'appel de Paris a beau affirmer que *"La procédure d'enquête hongroise n'a ni été transmise par les autorités hongroises ni effectuée par les autorités allemandes"*, on peine à comprendre, à travers cette prose artificieuse, qui pourrait alors avoir mené l'enquête ! La Cour d'appel évoque des *"décisions d'enquête européenne."* Cette terminologie ne doit cependant pas nous tromper, une décision d'enquête européenne n'est rien d'autre qu'une décision prise par la justice d'un pays (en l'occurrence l'Allemagne) qui demande à la police d'un autre pays (en l'occurrence la Hongrie) d'effectuer des actes d'enquête. La vie des gens ne peut pas être mise à la merci des mots.

Le mandat d'arrêt européen ne saurait être une procédure automatique, ignorant les réalités politiques. Tandis que partout l'extrême droite prospère, si l'on veut protéger les libertés publiques et les droits fondamentaux, il faut que le juge n'abdique pas son contrôle. Le fait de vouloir remettre Gino à la justice allemande, malgré que l'enquête soit hongroise, c'est tolérer une justice de façade, c'est accepter de remettre un prévenu à la justice allemande afin qu'il soit jugé sur la base d'une enquête effectuée par un état autoritaire.

Dans la même affaire, en juin 2024, une camarade de Gino a été remise par les autorités allemandes à la Hongrie, sans aucun scrupule et sans attendre la décision de la Cour constitutionnelle fédérale, qui jugera d'ailleurs cette extradition illégale. Trop tard, Maja purge désormais une peine de huit ans de prison en Hongrie, dans des conditions d'incarcération effroyables.

L'antifasciste Zaid A. comme Gino, est également réclamé par la Hongrie. Sa famille a fui la Syrie dans l'espoir de trouver refuge au sein de l'Union européenne. Si la France le remet à la Hongrie, il risque non seulement un jugement et un emprisonnement inique, mais une expulsion vers la Syrie !

Ainsi, l'affaire Gino vise bien plus qu'un seul prévenu. Elle concerne le traitement politique des militants antifascistes en Europe et ailleurs : des poursuites pénales transfrontalières participent à une politique répressive qui tend à se généraliser. Elle concerne notre opposition à l'extrême droite.

Nous appelons la France à ne pas extrader Gino vers l'Allemagne, ni Zaid vers la Hongrie.

Nous appelons la justice française à ne pas oublier ses propres conclusions concernant les risques de procès inéquitables et de violations des droits humains.

Nous appelons les autorités allemandes à ne pas s'acharner contre les antifascistes et à ne plus collaborer avec la Hongrie.

Nous appelons à un débat public : au moment où l'extrême droite prospère, est-il bien raisonnable de criminaliser l'antifascisme ?

Ariane Ascaride, actrice

Alberto Barbera, directeur de la Mostra de Venise, Festival international du film

Laurent Binet, écrivain

Jean-Pierre Dardenne, cinéaste

Esther Dischereit, écrivaine, Grand prix de la littérature allemande 2026

Annie Ernaux, écrivaine, prix Nobel de Littérature

Natasha Sadr Haghighian, artiste

Robert Guédiguian, cinéaste

Pierre Lemaitre, écrivain

Ruben Neugebauer, co-fondateur de Sea-Watch

Martin Schirdewan, membre du Parlement européen, co-chair du groupe THE LEFT

Mithu Sanyal, écrivain

Abderrahmane Sissako, cinéaste

Barbara Stiegler, philosophe

Vanessa E. Thompson, sociologue à Queen's University, Canada

Seyda Kurt, écrivaine

Enzo Traverso, historien & professeur des universités

Éric Vuillard, écrivain

Volker Schlöndorff, cinéaste

Zerocalcare, dessinateur et auteur